REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETAIRE D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 242 23 49 59
Site web:
www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

AVIS AU PUBLIC

N° 0447 */AP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG DU* 08 OCT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DES QUOTAS D'EXPLOITATION DES PRODUITS FORESTIERS SPECIAUX DANS LES FORETS DU DOMAINE NATIONAL PAR LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2027

1. Objet de l'avis au public

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance des opérateurs du sous-secteur forêt et faune intéressés par l'exploitation des produits forestiers spéciaux, qu'une Commission Interministérielle **(CIM)** procèdera à l'attribution des quotas d'exploitation desdits produits pour le compte de l'**exercice 2027**.

2. Type de forêt concerné

Le présent avis au public s'applique uniquement aux produits forestiers spéciaux se trouvant dans les forêts du domaine national.

3. Produits forestiers ciblés

Les produits forestiers concernés par le présent avis au public sont ceux des catégories A et B telle que définie par la décision n° 0209/D/MINFOF/CAB du 26 avril 2019 modifiée par la décision n° 0088/D/MINFOF/CAB du 18 février 2022, portant classification des produits Forestiers Spéciaux et des Produits Forestiers Non Ligneux. Il s'agit notamment des produits suivants :

N°	CATÉGORIE	NOM PILOTE/COMMERCIAL	NOM SCIENTIFIQUE
1.	A	Ebène	*Diospyros crassiflora*
2.		Yohimbé	*Pausinystalia yohimbe*
3.		Funtumia	*Funtumia africana*
4.	B	Eru, Okok	*Gnetum spp*
5.		Rotin/Rattan	*Oncocalamu spp, Eremospatha spp, Laccosperma spp*
6.		Candle stick	-
7.		Tooth stick	-
8.		Gomme arabique	*Acacia spp*
9.		Charbon de bois vert	-

Scanné avec CamScanner

4. Profil des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent être des personnes physiques ou morales agréées à la profession d'exploitant forestier, n'ayant aucun contentieux (en propre ou par le biais d'un partenaire) avec les administrations forestières et fiscales.

5. Dossier et délai de soumission

Les dossiers de soumission seront produits en dix (**10**) exemplaires, dont un (**01**) original et neuf (**09**) copies certifiées conformes à l'original (par un commissaire ou officier de police), rédigées en français ou en anglais et comprenant les pièces suivantes :

N°	PIECES		SPECIFICATION DES PIECES	INSTITUTIONS / PERSONNES HABILITEES A LES DELIVRER
1.	Demande timbrée indiquant les quotas sollicités par région		Numéro du contribuable indiqué en pied ou entête de page	Soumissionnaire
2.	Les justificatifs de paiement de la taxe sur les produits forestiers spéciaux		Quittance de paiement Bordereaux de versement	Soumissionnaire
3.	Attestation de conformité fiscale en cours de validité		Une attestation de conformité fiscale originale, timbrée et valide à la date de dépôt de la demande	Structure des impôts compétente
4.	Copie certifiée conforme de l'acte d'agrément		-	Direction des Forêts
5.	Expédition des statuts pour les personnes morales (sociétés)		-	Notaire
6.	Preuves des moyens financiers engagés ou disponibles		-Attestation de surface financière chiffrée - Relevés bancaires	Banques commerciales, Coopératives, institutions de micro finance
7.	**Investissements prévus ou existants** (*le cas échéant*)	*Moyens de transport (véhicules, engins)*	Copies certifiées des cartes grises	Délégué Régionaux des Transports
		Magasin de stockage	Procès-verbal de visite	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune
			Contrat de bail/titre de propriété	Notaire/soumissionnaire
		Unité de transformation	Certificat en qualité de transformateur	MINFOF/DPT
			PV de visite de site datant de moins de 3 mois	Délégation Régionale des Forêts et de la Faune
			Éventuellement contrat de partenariat industriel notarié	Notaire
		Unité de séchage	PV de visite de site datant de moins de 3 mois	Délégation Régionale des Forêts et de la Faune
8.	Fiche technique		-	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune
9.	Certificat de récolement / Certificat de non activité		-	DRFOF /MINFOF
10.	Quittance de paiement des frais de dossier		Quittance originale	Structure des impôts compétente
11.	Attestation de paiement des cotisations dues à la CNPS		Attestation pour soumission ou attestation de non utilisation du personnel salarié	CNPS
12.	Rapport d'activités de l'exercice 2026			Soumissionnaire

Scanné avec CamScanner

Les dossiers complets seront reçus au Service du Courrier et de la Liaison du Ministère des Forêts et de la Faune, au plus tard le **Vendredi 13 novembre à 15 heures 30 minutes précises, délai de rigueur.**

6. Présentation des quotas d'exploitation sollicités

Les demandes des soumissionnaires devront présentées la distribution du quota sollicité pour un produit donné en fonction des Régions d'exploitation ciblées. Cette distribution devra se faire conformément aux fiches techniques délivrées par les délégués départementaux du Ministère des Forêts et de la Faune.

Exemple :

PRODUITS FORESTIERS	***QUOTAS D'EXPLOITATION PAR RÉGIONS D'EXPLOITATION CIBLÉES EN TONNES (t)***				***QUOTA D'EXPLOITATION TOTAL EN TONNE (t)***
	Centre	*Littoral*	*Nord*	*Est*	
Ebène	*200*	*50*	*-*	*100*	*350*
Yohimbé	*20*	*40*	*-*	*-*	*60*
Gnetum	*150*	*-*	*-*	*50*	*200*
Charbon de bois vert	*10*	*30*	*70*	*10*	*120*
Total					*730*

7. Clauses relatives aux engagements antérieurement pris

Dans le cadre du **respect des engagements antérieurement pris** sur les permis d'exploitation des produits forestiers spéciaux, le **rapport d'activités de l'exercice 2026** constitue un **élément d'appréciation du dossier de soumission**.

8. Autres dispositions

- Il ne sera autorisé aucun changement de zone ni de quotas des produits après avis de la CIM;
- Les pièces à fournir devront être timbrées conformément à l'article 428 du Code Général des Impôts 2024.

Yaoundé, le 08 OCT 2026

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Jules-Doret NDONGO

Copie :

-Celcom

- toutes les DRFOF

Scanné avec CamScanner